

L'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35, R.6143-38, L.6143-3-1 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOS/RHS/495/2025/53 du 1er août 2025 de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Laval à compter du 8 septembre 2025,

Vu la décision de la direction générale de l'offre de soins en date du 22 janvier 2026 désignant M. Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital, en qualité d'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} février 2026,

Décide,Article 1 :

En cas d'absence de Monsieur Christophe KASSEL, Administrateur provisoire, les membres de l'équipe de direction nommés ci-dessous sont habilités à signer toutes les décisions, courriers et autres documents nécessaires à la conduite générale de l'établissement :

- Hélène BLAZY, Directrice adjointe chargée du Pôle Médico-social et Directrice déléguée de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Eurolat à Saint Berthevin
- Frédérique BOUTHOU, Directrice adjointe chargée des Parcours et Ordonnancement,
- Marie de LACLOS, Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique,
- David DESLAURIERS, Directeur territorial des Services Numériques du GHT53,
- Vincent ERRERA, Directeur adjoint chargé des Affaires Générales, des Affaires Juridiques et liens Ville-Hôpital,
- Romain GIRARD, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Jean-Luc HERCE, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Instituts de formation,
- Jean-Michel LACROIX, Directeur adjoint chargé des Ressources Opérationnelles,
- Sylvie LETENDRE, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Soins,
- Christelle LOISEL, Directrice adjointe déléguée au Centre hospitalier d'Ernée et de l'Ehpad de la Baconnière,
- Christophe MOUTEL, Directeur adjoint, Directeur territorial des Achats,
- Christophe RIQUET, Directeur adjoint chargé du Département Economique, Financier et Performance.

Pour chaque période d'absence de Monsieur Christophe KASSEL, le membre de l'équipe de direction habilité à signer les documents relevant de la conduite générale de l'établissement est désigné par l'administrateur provisoire.

Les documents signés par les directeurs adjoints en application de cet article 1 porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur Adjoint* ».

Les documents signés par les directeurs des soins en application de cet article 1 porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur des Soins* ».

Article 2 :

Cette décision prend effet au 1^{er} février 2026.

La présente décision peut être retirée à tout moment.

Elle prendra fin de plein droit à la date à laquelle il est mis fin aux fonctions du délégataire ou du délégant.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne.

La présente décision sera affichée sur les panneaux d'information pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers. La présente décision sera adressée à Madame la Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 2 février 2026

Christophe KASSEL

Administrateur provisoire

Diffusion :

- équipe de direction,
- dossier agent,
- trésorerie du CH,
- Préfecture de Laval